

CONSEIL COMMUNAL DU 02 FÉVRIER 2024

Présent: le bourgmestre Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann, (CSV), les conseillers communaux Cheryl Binck-Geschwind (CSV), Bonifas Larry (déi gréng), Guy Breden (CSV), Maryse Frantzen (DP), Natacha Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer-Deitz (LSAP), Max Molitor (LSAP) et Nathalie Noesen-Heintz (LSAP)

Excusé: /

Début de la séance: 08.30 heures

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement à l'exception du point 1.1.

SÉANCE PUBLIQUE

COMMUNICATIONS

Madame Nathalie Noesen-Heintz (LSAP) signale que sur les élèves inscrits à l'UGDA, 500 ne se sont pas présentés en septembre. Il conviendra d'examiner si un règlement interne doit être mis en place. Pour l'avenir, les inscriptions se feront via l'UGDA. Il y a des listes d'attente pour les cours de piano et de guitare. Le LEADER veut améliorer sa communication nationale, une mesure qui coûtera 40.000€ à la région. Les maisons de jeunes doivent être mieux mises en réseau, coopérer avec le Service National de la Jeunesse (SNJ) ainsi qu'améliorer l'offre pour les jeunes. Les coûts y afférents s'élèvent à 14.000€.

L'application Closer devrait être multilingue et intergénérationnelle. Une maison des jeunes mobile sous forme de bus devrait permettre une meilleure mise en réseau. Dans le cadre de l'économie circulaire, le LEADER (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ») prévoit l'installation de distributeurs automatiques de partage dans 9 communes. Un projet qui coûtera 10.000€ à la commune de Kehlen.

Madame Claudine Meyer (LSAP) rapporte que le poste de vice-président a été pourvu au sein du ZARO (ZONE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION OUEST). Par ailleurs, le Club Senior Kielen compte désormais 98 membres.

Monsieur Guy Kohnen (CSV) informe que la commune de Leudelange souhaite devenir membre du syndicat SICA (Syndicat Intercommunal pour l'Hygiène Publique du Canton de Capellen). Le nouveau bâtiment de l'ALA (Association Luxembourg Alzheimer) est en service et 2 personnes de la commune y habitent. Dans le « quartier Elmen », la SNHBM (Société Nationale des Habitations à Bon Marché) loue des appartements qui étaient destinés à la vente. Ces logements ne disposent donc pas de cuisine et les locataires présentent des devis à l'office social pour le financement de leur cuisine. Les personnes concernées ont été orientées vers « Nei Aarbecht » afin d'en acheter une.

Monsieur Romain Kockelmann (CSV) informe que l'inauguration de la nouvelle buvette aura lieu le 24 février 2024.

Monsieur Marc Bissen (LSAP) évoque la rencontre fructueuse entre le collège des bourgmestre et échevins et les habitants du « quartier Elmen » et la journée internationale « Waarme Pullover Dag ».

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) communique des précisions sur l'entretien avec le collège des bourgmestre et échevins de l'administration communale de Kopstal. En ce qui concerne les questions relatives à la station d'épuration, y compris le soutien financier, des clarifications sont nécessaires. La commune de Kopstal a réaffirmé sa volonté de participer au projet de la construction d'une piscine au sein du « quartier d'Elmen ».

Il a également participé à une réunion constructive avec Monsieur Max Doerner au sujet de la circulation dans la commune de Kehlen. Une autre réunion devrait être organisée en collaboration avec le ministère de la Mobilité et des Transports et l'Administration des ponts et chaussées, qui sont chargés de développer un tracé pour diriger la zone industrielle vers le CR102 et un tracé pour le contournement de Kehlen.

1. Pacte Climat

1.1. Désignation d'un « Klimaschäffen »

Lors de sa séance du 14 décembre 2012, le conseil communal a approuvé le contrat « Pacte Climat 1.0 » signé entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, le groupement d'intérêt économique « My Energy » et la commune de Kehlen. Dans le même ordre d'idées, le conseil communal a, en sa séance du 03 décembre 2022, approuvé le contrat « Pacte Climat 2.0 » version 1.1 du 07 avril 2021 signé entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, le groupement d'intérêt économique « My Energy » et la commune de Kehlen. Suivant l'Annexe II du contrat « Pacte Climat 2.0 », le conseil communal est obligé à désigner le

« Klimaschäffen » parmi un des membres du collège des bourgmestre et échevins. Par conséquent, le collège des bourgmestre et échevins confirme Monsieur Marc Bissen (LSAP) dans sa fonction de « Klimaschäffen ». Il s'ensuit que le conseil communal, après un scrutin secret, nomme Monsieur Marc Bissen (LSAP) en tant que « Klimaschäffen ».

1.2. Groupe de travail « Kimateam » – Nomination des membres

Dans chaque commune participant au « Pacte Climat », une « équipe climat » est constituée sous le titre « Kimateam », qui prend en compte les questions d'énergie, de climat et d'environnement de manière interministérielle et se compose généralement de représentants de la politique, de collaborateurs de l'administration communale, de la population et de l'économie locale, qui représentent la diversité de la commune. Le collège des bourgmestre et échevins et le « Kimateam » proposent de nommer Monsieur Marc Bissen (LSAP) (« Klimaschäffen »), Monsieur Thierry Lagoda (« Klimaberoder »), Monsieur Daniel Bronden (membre de la commission de la Circulation et de la Mobilité Douce), Monsieur Jean-Claude Schmitz (membre de la commission de l'Environnement et de l'Énergie), Monsieur Sven Fandel (collaborateur du service technique) et Madame Monia Konz (collaboratrice du service événementiel) en tant que membres du « Kimateam ». En conséquence, le conseil communal, après scrutin secret, nomme les 6 membres du « Kimateam » et qui se compose ainsi comme suit :

N°	Nom & Prénom	Fonction
1	Marc Bissen	« Klimaschäffen »
2	Thierry Lagoda	« Klimaberoder »
3	Daniel Bronden	Commission de la Circulation et de la Mobilité Douce
4	Jean-Claude Schmitz	Commission de l'Environnement et de l'Énergie
5	Sven Fandel	Service technique communal
6	Monia Konz	Service événementiel communal

2. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre, Félix Eischen (CSV) présente 5 règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins à confirmer rétroactivement par le conseil communal: dans la « Groussgaass » à Olm qui sera carrossable à partir du 08 janvier 2024; au niveau du chemin vicinal entre Dondelange et Nospelt auront lieux des travaux de réparation, suite aux orages violents du 15 juillet 2021, à partir du 08 janvier 2024 jusqu'à la fin des travaux; au niveau du chemin vicinal entre Dondelange et Meispelt (« Kleng Amerika ») et la rue de Dondelange à Meispelt (prolongation), auront lieu des travaux de démolition de la chambre de captage d'eau existante et les travaux de la nouvelle construction de la chambre de captage d'eau, à partir du 08 janvier 2024 jusqu'à la fin des travaux; dans la rue de Mersch à Keispelt (prolongation) auront lieu des travaux de terrassement pour la société P&T, à partir du 11 janvier 2024 jusqu'à la fin des travaux; dans la Zone Industrielle à Kehlen auront lieu des travaux de réaménagement du complexe (SICA) au n°28, à partir du 15 janvier 2024 jusqu'au 15 juin 2027;

3. Galerie d'art « Bei der Kierch » Nomination des membres auprès du comité de gestion

Il est important de noter que sur les quatre membres résidant dans la commune et nommés par le conseil communal, suite à un appel à candidatures publié dans le bulletin communal, pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2026, les quatre postes sont devenus vacants. Par conséquent, un nouvel appel à candidatures a été publié dans le bulletin communal, à la suite duquel 4 personnes au total ont manifesté leur volonté de devenir membres du comité de gestion de la galerie d'art « Bei der Kierch ». Après un vote à bulletin secret, le conseil communal nomme les 4 membres du comité de gestion de la galerie d'art « Bei der Kierch » à Kehlen qui se compose donc comme suit:

N°	Nom & Prénom		Fonction
1	MATIAS TRIGO Afonso	délégué	Président
2	SCHROEDER Chantal	CSV	Membre
3	MAAS Marc	LSAP	Secrétaire
4	REGNO Massimo	DP	Membre
5	ÇIÇEK Canan	déi Gréng	Membre
6	NOESEN-HEINTZ Nathalie	Présidente de la commission consultative communale des Affaires culturelles	Membre
Nomination comme membres « indépendants » pendant la période du 1 ^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026			
7	SCHIEL Valérie	neutre	Membre
8	CASEY Wendy	neutre	Membre
9	GERGES André	neutre	Membre
10	KOCKELMANN Romain	neutre	Membre

4. Subsidés divers (trimestre 4-2023)

Différentes œuvres et associations nationales et humanitaires internationales ont présenté une demande de subside au courant du 4^{ème} trimestre de l'année 2023. Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins d'allouer 13 subsidés de 125,00 Euros, pour le 4^{ème} trimestre 2023 pour un total de 1.625,00 Euros, le conseil communal alloue les subsidés suivants:

DEMANDEUR						2023 / 4 ^e trimestre (octobre - décembre)	
N°	Nom	N° Fournisseur	Forme juridique	Localité	Article budgétaire	Date demande	Montant
36	Padem	35258	ONG	Dudelange	3/191/648110/99001		125,00 €
37	Mitica	48417	A.S.B.L.	Luxembourg	3/191/648110/99001		125,00 €
38	Unicef	47868	A.S.B.L.	Luxembourg	3/191/648110/99001		125,00 €
39	Action pour un Monde Uni	50228	A.S.B.L.	Filsdorf	3/191/648110/99001		125,00 €
40	Nouvelle PNP	47913	A.S.B.L.	Bascharage	3/191/648110/99001		125,00 €
41	Enfant de l'espoir	52189	A.S.B.L.	Strassen	3/191/648110/99001		125,00 €
42	Strossen Engelen	51873	A.S.B.L.	Diekirch	3/192/615100/99001		125,00 €
43	Fondation Autisme Luxembourg	47989		Capellen	3/192/615100/99001		125,00 €
44	Fondation AGGL FNEL	51964		Luxembourg	3/192/615100/99001		125,00 €
45	Ambulanz Wonsch	50557	A.S.B.L.	Rambrouch	3/192/615100/99001		125,00 €
46	Noël de la Rue	45771	A.S.B.L.	Luxembourg	3/192/615100/99001		125,00 €
47	Landjugend Süden	34069	A.S.B.L.	Fennange	3/192/615100/99001		125,00 €
48	Association ELA Luxembourg	52041	A.S.B.L.	Dudelange	3/192/615100/99001		125,00 €
						Total:	1.625,00 €

5. Règlement d'ordre intérieur du conseil communal - Modification

Lors de sa séance du 22 septembre 2023, le conseil communal a adopté le règlement d'ordre intérieur du conseil communal de Kehlen. Suite à ce vote, le ministère des Affaires intérieures nous a transmis une annulation partielle datée du 19 décembre 2023, référence 303/23/CR, 846x944fa. Il en résulte que le conseil communal approuve à nouveau le règlement d'ordre intérieur du conseil communal de Kehlen, après y avoir apporté les adaptations requises.

6. Concessions aux cimetières communaux 2023

Le conseil communal approuve les concessions établies entre le collège échevinal de la commune de Kehlen et les concessionnaires au courant de l'année 2023.

7. Réaménagement et mise en conformité de la salle de musique à Kehlen - Devis

Le devis concernant le réaménagement et la mise en conformité de la salle de musique à Kehlen, établi par le service technique communal en date du 02 janvier 2024, présente un montant total de 506.000,00 Euros hTVA. Ce devis comprend la mise en conformité et la sécurité générale, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la mise en état des installations électriques, les installations de chauffage et de ventilation, les travaux de rénovation, les installations techniques ainsi qu'une rubrique divers englobant les réceptions par un organisme agréé, les frais de bureaux d'études spécialisés ainsi que les imprévus et divers. Le conseil communal approuve ledit devis.

8. Lotissements

8.1. Lotissement de terrains dans la rue de Mamer à Kehlen

Le bureau d'architecture Serge Bonifas de Nospelt s. à r. l. a établi un projet de lotissement, pour le compte de Monsieur Zanette Mario en date du 17 décembre 2023. Celui-ci a pour objet de lotir les parcelles n°2569/6903, place, d'une contenance de 2,90 ares, n°2569/6902, place, d'une contenance de 8,32 ares et n°2569/6904, sentier, d'une contenance de 5,44 ares, toutes situées section A de Kehlen, au lieu-dit « Rue de Mamer » en vue d'une rectification de la limite antérieure des parcelles précitées et de l'agrandissement de la parcelle n°2569/6903.

8.2. Lotissement d'un terrain au 29 A, rue de Kopstal à Keispelt

Le bureau de géomètres officiels GEOLUX G.O. 3.14 S.A. de Fennange a établi le projet de lotissement pour le compte de la société à responsabilité limitée Habitèa Promotion S.à r.l. de Mondorf-les-Bains en date du 22 novembre 2023. Ledit projet de lotissement a pour objet de lotir la parcelle n°1244/3064, terre labourable, d'une contenance de 32,97ares, section E de Keispelt et Meispelt, au lieu-dit « Rue de Kopstal » en trois lots, à savoir n°1244/Lot 1, n°1244/Lot 2 et n°1244/Lot 3 en vue de la construction de deux maisons bi-familiales jumelées sur les lots n°1244/Lot1 et n°1244/Lot 2.

9. Réaménagement du croisement CR109/PC14 avec l'aménagement des arrêts de bus – Avis

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) explique qu'il s'agit de la partie du CR109 qui se trouve à l'entrée de la "Cité Hueseknäppchen" à Olm. A cet endroit, il est prévu d'aménager un îlot comprenant un passage pour piétons combiné

avec des feux de signalisation et des arrêts de bus, par lequel passe également la piste cyclable nationale PC14. L'Administration des ponts et chaussées n'a pas accepté ces propositions, bien qu'un tel îlot se trouve 400 mètres plus loin sur la même route en direction de Capellen, mais sur le territoire de la commune de Mamer. La commune de Kehlen est donc déjà intervenue auprès de l'Administration des ponts et chaussées pour que la proposition d'un carrefour soit acceptée, mais sans succès. Pour cette raison, le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal d'émettre un avis négatif, étant donné que le projet ne répond pas aux attentes et aux exigences en matière de sécurité routière. En conséquence, le conseil communal émet un avis négatif et n'approuve pas le dossier de soumission n° 285819/047137 relatif au réaménagement du carrefour CR109/PC14 avec l'aménagement d'arrêts de bus, approuvé par la ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 27 juin 2023.

10. Mise en conformité des réseaux de la zone d'activités économiques Kehlen – Contrat d'ingénieur

Le contrat d'ingénieur du bureau d'ingénieurs-conseils Schroeder & Associés du 25 septembre 2023, référence 14/402-1/RIFR/JOWI/gibe pour un montant de 432.567,53 Euros TTC portant sur la mise en conformité des réseaux de la zone d'activités économiques de Kehlen comprend les prestations suivantes :

- les travaux topographiques
- les études pour l'ensemble du projet pour la phase « projet » et la phase « exécution »
- les prestations se rapportant à l'étude de stabilité des ouvrages d'art
- les prestations particulières
- le contrôle technique des travaux
- le contrôle spécial des travaux
- les missions spéciales

Le conseil communal approuve le contrat d'ingénieur mentionné ci-dessus.

11. Haff Schockweiler a.s.b.l. – Dépôts de statuts

L'association sans but lucratif « Haff Schockweiler », immatriculée en date du 28 septembre 2023 et avec siège social à L-8391 Nospelt, 10, rue de l'École a déposé ses statuts au secrétariat communal en date du 18 janvier 2024. Cette association a pour objet « de faire revivre les villages de la commune de Kehlen, de conserver le patrimoine rural et de favoriser les échanges culturels, sociaux et intergénérationnels ». Le conseil communal prend acte du dépôt desdits statuts.

12. myElmen a.s.b.l. – Dépôts de statuts

L'association sans but lucratif « myElmen a.s.b.l. », immatriculée en date du 13 décembre 2023 et avec siège social à L-8296 Olm, 1, Schoulstrooss, a déposé ses statuts au secrétariat communal en date du 18 janvier 2024. Cette association a pour objet :

- d'organiser des événements culturels et sociaux pour favoriser la cohésion social et le bien-être des habitants d'Elmen ;
- de faciliter des programmes éducatifs et de formation visant à renforcer les compétences et les connaissances des résidents d'Elmen ;
- de faciliter les projets environnementaux visant à préserver et à améliorer les compétences et les connaissances des résidents d'Elmen ;
- de soutenir des services sociaux aux personnes dans le besoin, en favorisant l'inclusion et la solidarité au sein de la communauté d'Elmen ;
- de collaborer avec les autorités locales et d'autres organisations pour promouvoir le développement du village.

Le conseil communal prend acte du dépôt desdits statuts.

13. Commission consultative communale de la Circulation et de la Mobilité douce – Démission d'un membre

Par le biais de sa lettre du 04 décembre 2023, Madame Corinne Hienckes soumet à l'administration communale de Kehlen sa démission en tant que membre de la commission communale de la Circulation et de la Mobilité Douce. Le conseil communal approuve ladite démission et la commission consultative se compose ainsi des 12 membres suivants :

N°	Nom / Prénom	
1	URBING Kevin	CSV
2	THILL Felix	CSV
3	MATIA TRIGO Afonso Filipe	CSV
4	NOESEN-HEINTZ Nathalie	LSAP
5	BRONDEN Daniel	LSAP
6	DA COSTA ROSA Ricardo	DP
7	VOEGELI Luc	déi gréng
8	RIES Julien	neutre
9	WAGENER Marc	neutre
10	PICARD Marc	neutre
11	PELLER Franky	neutre
12	GOEDERT Tom	neutre
13	vacant	neutre

SÉANCE À HUIS CLOS

14. Promotion au grade 8 de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal accorde à un fonctionnaire communale la promotion au grade 8 de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif avec effet au 01 mars 2024.

WELTER
Expertise Comptable & Conseil Fiscal

Comptabilité an Steiererklärungen fir Betriber an Privatleit

Comptabilité et déclarations fiscales pour entreprises et personnes privées

Buchhaltung und Steuererklärungen für Unternehmen und Privatpersonen

Welter Sàrl

50A, rue de Mamer
L-8280 Kehlen

Tél : 26 10 35 26
info@welter-luxembourg.lu

www.welter-luxembourg.lu

